

Questions / Réponses de la soirée d'information sur les aides à la rénovation du jeudi 27 novembre 2025

Bonjour à toutes et tous, comme attendu vous trouverez ci-dessous un résumé de nos échanges lors de cette soirée :

Question (Q) :

Les menuiseries sont-elles financées dans le cadre des aides à la rénovation ?

Réponse (R) :

Pour financer des menuiseries vous pouvez mobiliser MaPrimeRénov poste par poste de travaux si vous êtes un ménage dit « **très modeste** », « **modeste** » ou « **intermédiaire** » (les ménages dits « **supérieurs** » ne sont pas éligibles) à hauteur de :



Il est également possible de financer en partie ou dans sa totalité le remplacement des menuiseries dans le cadre de MaPrimeRénov' **pour de la rénovation globale**.

Dans tous les cas vous pouvez aussi mobiliser un **éco-prêt à taux zéro individuel pour financer le reste à charge** de ces travaux.

Reportez-vous aux **conditions d'accès de ces dispositifs** dans la présentation qui vous a été envoyée.

Q : Existe-t-il des aides pour l'installation d'une porte d'entrée isolante ?

R : Non mais le gain énergétique procuré par cette nouvelle porte sera pris en compte dans la réalisation de l'audit énergétique réglementaire et si le projet de travaux est éligible elle bénéficiera donc indirectement des aides.

Q : Quand mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ?

R : Si vous bénéficiez de MaPrimeRénov' pour la rénovation globale, vous n'avez pas à les demander car c'est l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) qui le fait pour vous. **Dans le cadre MaPrimeRénov' poste par poste de travaux, c'est à vous de demander les CEE auprès d'un opérateur** avant même le montage du dossier MaPrimeRénov'. Pour faire cette demande **vous devez fournir un devis non signé**.

Q : Comment savoir si mon logement se situe dans les périmètres pouvant bénéficier des aides à la réhabilitation complète ou celles pour la rénovation des façades ?

R : Il suffit de prendre contact avec le service urbanisme de votre Mairie ou l'Agence de l'Habitat.

Q : Les aides de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont-elles cumulables avec les aides nationales ?

R : Oui, si toutes les conditions sont remplies.

Q : Dans le cadre des aides à la rénovation peut-on financer la réfection d'une toiture ?

R : Non, la seule réfection de toiture n'est pas éligible aux aides. **Néanmoins dans le cadre d'une demande d'aide MaPrimeRenov' pour de la rénovation globale**, si la toiture est isolée par l'extérieur (technique du sarking) ces travaux pourront être financés au titre des travaux induits. Également si le logement témoigne d'une situation de dégradation importante et que celui-ci peut bénéficier du dispositif **MaPrimeLogementDécent**, alors ces travaux seront également éligibles.

Q : L'installation d'une nouvelle chaudière à gaz, à haute ou très haute performance énergétique (chaudière à condensation) peut-elle bénéficier des aides à la rénovation ?

R : Non les chaudières gaz ne peuvent plus en bénéficier.

Q : À quel moment dois-je faire une déclaration préalable de travaux en Mairie ?

R : Dès lors que des travaux touchent à l'aspect extérieur de l'habitation (isolation par l'extérieur, installation d'un groupe extérieur d'une pompe à chaleur, remplacement des fenêtres, installation de panneaux solaires, etc.)

Q : Existe-t-il des aides pour l'installation de panneaux photovoltaïques en habitat individuel ?

R : Avant tout chose, il est important de signaler que le photovoltaïque n'est aujourd'hui pas éligible aux mêmes aides que la rénovation thermique du bâtiment ou le solaire thermique. **Ainsi, le photovoltaïque n'est pas éligible à MaPrimeRenov', aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), à l'Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), au crédit ou réduction d'impôt ou à la prime "coup de pouce".**

Les principales aides d'État au photovoltaïque sont le tarif d'achat, la prime à l'autoconsommation, le complément de rémunération et la TVA réduite. Pour connaître ces dispositifs de soutien vous pouvez consulter cette page : <https://www.photovoltaïque.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/tarifs-dachat/arrete-tarifaire-en-vigueur/tarifs-de-vente-et-primes-autoconsommation-100kwc/>